



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.136

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession et acquisition à
Monsieur Johann THOMAS

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Il est prévu dans le PLUI, un secteur de développement de l'habitat au sud de la Ville de Dole, sur le quartier du Boichot. Les principes d'aménagement sont définis par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). La maîtrise foncière s'établit aujourd'hui à environ 37000 m².

L'acquisition d'une partie de la parcelle CP n° 527 à Monsieur Johann THOMAS conditionne l'accès sud de ce projet. Celui-ci n'est pas opposé à amputer sa propriété sous réserve de disposer d'une emprise foncière sur ce secteur lui permettant la réalisation ultérieure d'une copropriété horizontale comparable à celle qu'il a conduite il y a quelques années sur la rue Montciel.

Ainsi, à l'issue de diverses réunions entre les parties, il a été convenu l'acquisition à Monsieur Johann THOMAS d'une partie de la parcelle CP n° 527 pour une superficie d'environ 395 m² moyennant le prix de 80 euros par m² et la cession à celui-ci d'une emprise foncière issue des parcelles cadastrées CP n° 549, 555 et 582 d'une surface d'environ 5340 m² sur la base d'un prix d'achat de 19,20 euros/m².

Il n'a pas été fait le choix d'un échange avec soulte compte tenu des temporalités différentes dans lesquelles s'inscrivent les deux projets.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 15 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition à la société JTM, représentée par Monsieur Johann THOMAS dont le siège social se situe 369 avenue du Maréchal Juin à Dole, d'une partie de la parcelle CP n° 527 pour une superficie d'environ 395 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **PRÉCISE** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 80 euros/m²,
- **PREND ACTE** que l'acte authentique d'acquisition devra intervenir au plus tard le 15 février 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

- **APPROUVE** la cession au profit de la société JTM, représentée par Monsieur Johann THOMAS dont le siège social se situe 369 avenue du Maréchal Juin à Dole, d'une partie des parcelles CP n° 549, 555 et 582 pour une superficie d'environ 5340 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée sous conditions suspensives pour l'acquéreur de pouvoir disposer d'une autorisation d'urbanisme et d'un accès aux VRD à réaliser sur le secteur,
- **APPROUVE** la signature d'un compromis de vente subordonné à la signature de l'acte authentique entre Monsieur Johann THOMAS et la Ville de Dole, et dans l'attente de la levée des conditions suspensives, au plus tard le 15 février 2023,
- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 19,20 euros/m²,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en mairie de Dole d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) avant le 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- SCCV JTM_369 avenue du Maréchal Juin_39100 DOLE
- Maître Claire-Lise LOCURCIO_98 avenue Jacques Duhamel_39100 DOLE

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOLU



**Acquisition et cession à
Monsieur Johann THOMAS
Secteur BOICHOT**

